

Chacun son rôle !

Pour pouvoir fonctionner, le Cercle des nageurs a besoin :

- **De plusieurs secrétaires pour les sections enfants : aqualudique, apprentissage mardi soir, apprentissage samedi matin, adolescents.**

missions:

Septembre: éventuellement être présent à la séance de préinscription et/ou au forum des associations.

Enregistrer les inscriptions dans la base registre du club (peut se faire pendant la séance d'activité de votre enfant, sur la table blanche au bord du bassin).

Tout au long de l'année: faire remonter au conseil d'administration les dysfonctionnements ou les améliorations à apporter.

Décembre: organiser le goûter de Noël avec les référents d'activité.

Juin: organiser le goûter/apéritif de la compétition avec les référents d'activités.

- **Un/une secrétaire pour l'association**

missions:

siéger au conseil d'administration, rédiger les compte-rendu, rédiger la communication avec les membres de l'associations (mails diffusés via les secrétaires de section).

Septembre: éventuellement être présent à la séance de préinscription et/ou au forum des associations.

Juin: organiser l'occupation du bassin en lien avec la responsable de la piscine et le planning des cours en lien avec les maîtres nageurs au mois de juin pour la rentrée de septembre.

Préparer le dossier d'inscription dans la foulée et le diffuser aux secrétaires de section pour diffusion auprès des membres.

préparer les inscriptions par créneaux d'activité pour la rentrée une enveloppe par créneau).

Organiser la séance de pré-inscription et le forum des associations en septembre.

- **d'un(e) trésorier(e) O président (e)**

Il nous faut l'un ou l'autre, sachant que notre président actuel veut bien garder la présidence ou prendre la trésorerie! A vous de choisir!

Trésorier

missions:

siéger au conseil d'administration.

Tout au long de l'année: suivre et gérer la trésorerie du club, verser les salaires des maîtres nageurs chaque mois, régler les factures.

Octobre: encaisser la première partie des cotisations.

Décembre: présenter le bilan financier annuel.

janvier: encaisser la 2nde partie des cotisations.

Président

missions:

présider au conseil d'administration.

Tout au long de l'année: s'assurer du bon fonctionnement du club, dans les règles de sécurité et le cadre légal, avec l'appui des membres du Conseil d'administration.

Représenter l'association auprès de ses partenaires: mairie, piscine municipale, etc...

Effectuer les demandes de subvention.

Septembre: reconduire les contrats auprès des maîtres nageurs.

Décembre: préparer et présider l'assemblée générale.

juin: accompagner le/la secrétaire pour l'organisation de l'année suivante.

Le conseil d'administration se réunit 3 à 4 fois dans l'année.